



Bienvenue !!!!

## SERVICE DE GARDE L'AQUARELLE

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde de l'école de l'Aquarelle. Nous espérons qu'il y vivra de beaux moments, il suffit à l'enfant d'apporter sa collaboration et sa bonne humeur. Les membres du personnel ne ménageront pas les efforts pour lui présenter des activités intéressantes.

**IMPORTANT :** Pour assurer une place à votre enfant, la fiche d'inscription doit être complétée par mosaik inscription. Pour les gens qui ne pourront pas remplir la fiche sur internet, une version papier sera envoyée et devra être retournée au service de garde. Merci!

### PÉRIODE D'OUVERTURE

Les heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 17 h 45 tous les jours, incluant les journées pédagogiques, l'entrée progressive et les journées de tempête (cours suspendus). Pour les journées pédagogiques, une inscription est obligatoire. (un Forms est envoyé une à deux semaines avant la journée pédagogique)

### CONGÉS AU SERVICE DE GARDE (service de garde fermé-voir calendrier scolaire)

- La fête du travail
- L'Action de grâce
- Le congé de Noël
- Le congé de Pâques
- La fête du Dollar

### INSCRIPTION

Tous les enfants qui veulent bénéficier du service de garde de l'école doivent y être inscrits. De plus, ils doivent nécessairement fréquenter l'école de l'Aquarelle.

Il est obligatoire de remplir le dossier d'inscription et de le remettre à la technicienne avant le début de la fréquentation.

Note : Une inscription ne pourra être acceptée en début d'année si un solde de l'année précédente demeure impayé, et ce, même dans un autre service de garde.

#### Contrat de service :

L'utilisateur du service de garde s'engage à payer à chaque semaine les frais de garde de toutes les périodes réservées à l'horaire de fréquentation, que mon enfant soit présent ou non. En cas d'accident, de maladie grave ou d'hospitalisation, le contrat de service sera suspendu sur présentation d'un billet médical du médecin traitant.

Le contrat de service est aussi annulé automatiquement lors de journées pédagogiques ou tempêtes. Par

contre, pour les journées préscolaires, cliniques ou compensées, le contrat est annulé SEULEMENT si le parent réponds au sondage envoyé par le service de garde.

## PAIEMENT

Le parent doit respecter l'entente de paiement signé sur la fiche d'inscription, soit payer aux deux semaines maximum. Il vous est possible de payer en argent au bureau, par chèque ou encore préférablement par paiement direct. La facturation est envoyée chaque semaine par courriel.

Pour tout mauvais paiement ou retard, votre enfant devra quitter le service de garde. Vous en serez informé.

Pour les paiements au bureau, si aucune personne n'est présente au bureau, vous pouvez utiliser les enveloppes près du bureau, écrire votre nom, montant et nom de l'enfant et la glisser dans la petite trappe de la porte,

### Quelques modalités importantes :

Si un changement à l'horaire convenu survenait (exemple : suspension, maladie, activité parascolaire, récupération, etc.), il est de votre responsabilité d'avertir le S.D.G. (prenez note que nous n'avons pas accès à l'agenda et au Portail Parent. De plus, la secrétaire n'a pas la responsabilité de nous aviser).

- < Pour le dîner, aviser avant **9 h 30** et laisser votre message sur le répondeur (si nécessaire)
- < Pour la période après l'école, aviser avant **13 h 30**
- <

Par téléphone : 418-724-3556 poste 3

Par courriel : [sg-aquarelles@phares.qc.ca](mailto:sg-aquarelles@phares.qc.ca)

En procédant de cette façon, nous serons assurés de la sécurité de chaque enfant.

Une pénalité de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard sera chargée après l'heure de fermeture à 17 h 45.

Pour les journées pédagogiques, votre enfant doit être inscrit à l'avance (2 semaines, pour être dans la bonne semaine de garde lorsqu'il y a garde partagée). S'il ne se présente pas ou s'il y a annulation après la date butoir prévue, les frais de cette journée seront chargés.

## VÊTEMENTS

À compter du début de l'automne jusqu'à la mi-mai, il est essentiel que l'enfant ait deux paires de chaussures : une pour l'extérieur et l'autre pour l'intérieur.

Il est important de prévoir un habillement qui permet d'aller dehors quand la température est propice. Des vêtements de rechange identifiés seraient utiles, surtout le printemps et l'automne, pour tous les enfants.

Puisque nous vivons en grand groupe, il est important de porter attention à la propreté vestimentaire et corporelle.

### MÉDICATION DE L'ENFANT

Aucun médicament en vente libre ne peut être administré à un enfant. Le S.D.G. vous fournira sur demande une autorisation à compléter et à signer pour la médication sur ordonnance. Vous devez nous fournir la prescription originale du médicament.

UN enfant trop malade pour fréquenter l'école ne peut être admis au service de garde.

Aucun enfant n'est autorisé à apporter sa médication lui-même. Vérifier avec votre pharmacie pour la livraison.

### RÈGLES DE VIE

Chaque personne de l'école a droit au respect et a le droit d'être acceptée dans ses différences. En conséquence :

- ✧ Je dois agir et parler avec respect et politesse. Je règle mes conflits sans agresser les autres physiquement (coups, bousculades, etc.) et verbalement (blasphèmes, insultes, etc.)
- ✧ J'évite de faire des bruits inutiles aux casiers, dans le rang, dans les corridors. Je fais silence lorsqu'un adulte me le demande.
- ✧ Dans les corridors, je dois circuler calmement et en marchant.
- ✧ Pour ma sécurité, je dois informer mon éducatrice de tous mes déplacements (départ avec mes parents, toilettes, abreuvoirs, etc.)
- ✧ Pour ma sécurité, je dois demeurer à l'intérieur des limites des locaux du service de garde ou de la cour de l'école.
- ✧ Je ne peux apporter de friandises ou d'objets personnels au service de garde.
- ✧ **Toutes les règles de l'école s'appliquent au service de garde.**

Il est primordial que chaque enfant fréquentant le service de garde respecte les règles de vie. En cas de non-respect de ces règles et des règlements particulier, une démarche sera entreprise qui peut aller d'une rencontre auprès de l'enfant d'abord, auprès des parents ensuite et enfin, auprès de la direction.

Cette démarche peut aboutir à une suspension si la situation ne s'améliore pas.

## QUELQUES POINTS À RETENIR

Les enfants doivent circuler dans l'école uniquement aux endroits qui leur seront indiqués et doivent être accompagnés par les éducateurs (trices).

Lors des journées de pédagogique, clinique ou préscolaire, vous devez reconduire votre enfant à l'intérieur du service de garde le matin, à partir de 7h30. Le but étant d'échanger tout renseignement pertinent avec l'éducatrice en place et de s'assurer de sa sécurité.

À la fin de la journée, il est **obligatoire** de:

- o Signer le registre des départs, à l'intérieur près de l'entrée du service de garde;
- o Aviser l'éducatrice que vous partez avec votre enfant;
- o Aviser le service de garde si une autre personne vient chercher l'enfant autre que celles déjà inscrites sur la fiche d'inscription dans vos contacts.

Les enfants doivent ranger les jeux et le matériel après utilisation. Les parents doivent prévoir un petit délai dans leur horaire pour ce rangement.

### Selon le ministère de l'Éducation, un enfant est :

- o **RÉGULIER** : Les enfants répondent à la définition de régulier, c'est-à-dire qu'ils sont au S.D.G. au moins deux périodes partielles ou complètes par jours, trois jours par semaine. Aux fins de financement, chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours, le matin, le midi et après la classe.
- o **SPORATIQUE** : Enfant qui fréquente un service de garde, mais qui ne répond pas aux conditions pour être considéré comme un enfant inscrit de façon régulière.

## POLITIQUE REPAS AU SERVICE DE GARDE

Le service de garde n'offre pas de repas chaud. Les parents doivent donc planifier une boîte à lunch. La boîte à lunch doit être autonome ce qui veut dire qu'elle doit contenir un bloc réfrigérant « ice pack », des ustensiles, condiments et vous devez prévoir une collation.

Il est interdit d'avoir en sa possession des produits à base d'arachide, de noix ou de leurs dérivés tant pour le repas que pour les collations.

Des fours à micro-ondes pourront être disponibles. Afin de ne pas surcharger les fours à micro-onde, nous demandons aux parents d'alterner les repas (ex. : repas chaud, thermos,..). Bien sûr nous prônons des repas santé, donc les liqueur, chocolat et bonbon ne seront pas acceptés.

## CLÉ MAGNÉTIQUE

Une clé magnétique vous sera remise moyennant un versement de 10. 00\$ par clé, pour la porte du service de garde (porte de la cour d'école). Vous êtes responsable de cette clé et ne devez la remettre à personne. Nous autorisons une à deux clés par famille. En tout temps, il est possible de sonner si vous avez votre clé. **MAIS** nous vous demandons d'utiliser ce moyen **SEULEMENT** en cas exceptionnel.

Il ne sera pas nécessaire de rapporter la clé à la fin de chaque année scolaire, seulement lorsque votre enfant ne fréquentera plus le service de garde ou s'il quitte pour une autre école. Vous devez faire la demande pour le versement en nous rapportant la clé. Si vous perdez ou oubliez de nous la rapporter après le mois d'octobre de l'année suivante, le versement ce sera plus remboursable.

## CONGÉ PRÉSCOLAIRE / CONGÉ CLINIQUE

### Congé préscolaire

Les congés du préscolaire sont les journées avec un losange. C'est une journée de congé pour les enfants de 4 et 5 ans. Si votre enfant ne prend pas le transport habituel, SVP nous aviser.

### Congé clinique

Les journées cliniques sont des journées où les enfants en adaptation scolaire n'ont pas d'école. Le service de garde est ouvert. Une feuille en début d'année vous a été donnée pour inscrire votre enfant lors de ces journées. Nous avons donc sa réservation. S'il y a des changements ou votre enfant ne prend pas le transport habituel, SVP nous aviser.

Frais : Les frais pour ses journées sont gratuits lorsque votre enfant fréquente le service de garde SEULEMENT sur les heures de classe. Donc pas de frais supplémentaire pour ces journées, les frais de garde régulier s'appliquent.

En cas d'interrogation, n'hésitez pas à nous contacter :

Service de garde de l'Aquarelle : 418-724-3556 poste 3